



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2025 - 663

PRESTATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ 22 EVENT POUR DES ANIMATIONS TROTINNETTES MÉCANIQUE DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS LES 8 ET 15 OCTOBRE 2025 DANS LE CADRE D'UN PROJET DE PRÉVENTION ROUTIÈRE

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le soutien de l'État accordé dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2025 ;

Considérant le souhait de la commune de proposer des animations de sécurité routière ;

Considérant la proposition de la société 22 EVENT, domiciliée au 4 allée des Garays à Palaiseau (91120) ;

Considérant que l'accueil de loisirs Marcel-Pagnol, sis rue des Écoles, à Taverny (95150), sera ouvert les 8 et 15 octobre 2025 ;

Considérant que l'accueil de loisirs Louis-Pasteur, sis au 90 rue Gabriel-Péri, à Taverny (95150), sera ouvert les 8 et 15 octobre 2025 ;

Considérant que l'accueil de loisirs Jean-Mermoz, situé 14 rue Jean-Mermoz, à Taverny (95150), sera ouvert 8 et 15 octobre 2025 ;

Considérant que les interventions de la société 22 EVENT sont programmées au sein des accueils de loisirs Marcel-Pagnol, Louis-Pasteur, et Jean-Mermoz, le 08 octobre 2025 de 10h à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le 15 octobre 2025 de 10 h à 12h ;

Considérant que la prestation a été estimée à moins de 40 000 € HT ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20251002-AR2025_663-AR-1-1-1

Réception en sous-préfecture le : 07/10/2025.

Publication le : 07/10/2025

Considérant que cette prestation est encadrée par le code de la commande publique ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le devis de la société 22 EVENT, sise 4 Allée des Garays à Palaiseau (91120), qui propose des ateliers d'initiation à l'utilisation de la trottinette et de sensibilisation aux risques routiers liés aux mobilités douces au profit des enfants des accueils de loisirs est accepté et signé.

SIRET : 852 552 173 00027

Article 2 :

Les interventions de la société 22 EVENT auront lieu au sein des accueils de loisirs Marcel-Pagnol, Louis-Pasteur, et Jean-Mermoz, le 08 octobre 2025 de 10h à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le 15 octobre 2025 de 10 h à 12h.

Article 3 :

Le montant de cette prestation s'élève à 2 500 € HT (DEUX MILLE CINQ CENT EUROS HORS TAXE) soit 3 000 € TTC (TROIS MILLE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES).

Le règlement sera effectué par mandat administratif à l'issue de la prestation, sur présentation de la facture envoyée sur Chorus pro.

Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2025.

Article 5 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

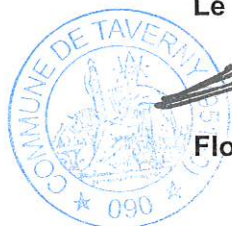
Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 02 octobre 2025

Le Maire,



Florence PORTELLI